

1984 N° 10

# ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN ACCORD PROLONGEANT LA PRÉSERVATION ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LA SECTION INTERNATIONALE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

## I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada  
à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

N° 0123

Ottawa, le 22 février 1984

Excellence:

J'ai l'honneur de me reporter aux discussions concernant la rivière Saint-Jean tenues entre les représentants de nos Gouvernements, et de proposer que nos Gouvernements prennent des mesures supplémentaires pour assurer la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau dans la section internationale de la rivière Saint-Jean.

Le 21 septembre 1972<sup>(1)</sup>, par voie d'un Échange de Notes, nos deux Gouvernements créaient le Comité canado-américain sur la qualité de l'eau de la rivière Saint-Jean auquel ils confiaient la charge de collaborer aux activités de planification en vue de l'élaboration de programmes destinés à améliorer la qualité de l'eau de la rivière Saint-Jean, conformément aux dispositions et aux objectifs du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes. Concurrément avec la création du Comité, les Gouvernements adressaient à la Commission mixte internationale un Renvoi par lequel ils lui demandaient de leur recommander les mesures à prendre au regard des questions examinées par le Comité et de les conseiller sur d'autres arrangements institutionnels. En septembre 1975, le Comité a présenté un rapport à la Commission mixte internationale et le rapport final de la Commission mixte internationale aux gouvernements a été terminé en février 1977. Par la suite, le Comité a poursuivi ses travaux. Il s'est attaché surtout à continuer l'étude et la révision des objectifs relatifs à la qualité de l'eau recommandés dans son rapport de 1975, et il a adopté des objectifs révisés en novembre 1980.

<sup>(1)</sup>Recueil des traités 1972 N° 32